



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/2022006

Domaine : 4.1

Date de convocation : 30 septembre 2022

Date de l'affichage : 30 septembre 2022

Date d'affichage de la délibération : 7 octobre 2022

Objet : 06 – Création de grades, créations, modifications et suppressions d'emplois

L'an deux mille vingt et deux, le six octobre à vingt heures,
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoint au maire, Patrick BENSMAIL (jusqu'à 20h30 puis à partir de 20h47), Alain GAUDISSIABOIS, Freddie PATER, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Madeleine COLLOT, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Evelyne DEL PRETE, Nicole THENIN, Jean-Luc ROUSSELLE, Frédéric TOURNERET, Marc NADREAU (à partir de 20h11), Frédéric DIVIALLE, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Yannick MAURICE, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Monsieur Jean-Pierre HARDY a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Monsieur Alain SACCHETTI a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Christine CAVRO a donné pouvoir à Monsieur Frédéric TOURNERET
- Madame MERIZIO a donné pouvoir à Madame Chantal BAGGIO
- Monsieur Patrick BENSMAIL a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ (de 20h30 à 20h47)
- Madame Agnès LUXIN a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Marc NADREAU a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h11)
- Madame Tatjana PUSKAS a donné pouvoir à Madame Edwina ETORE
- Monsieur Jean-Guillaume CARONE a donné pouvoir à Monsieur Thibault HUMBERT
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absent : Monsieur Pierre MATHEVET

Madame Jocelyne LIMOZIN a été désignée comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 23 (jusqu'à 20h11), 24 (à partir de 20h11), 23 (à partir de 20h30), 24 (à partir de 20h47)
- Votants : 32

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Chantal BAGGIO, adjointe au maire chargée des Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

VU l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 disposant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture
195-219502184-20221006-2022006-DE
Date de télétransmission : 20/10/2022
Date de réception préfecture : 20/10/2022

CONSIDERANT que pour l'évolution des agents municipaux et dans le cadre des réorganisations des services, il convient de créer les grades suivants :

- 2 DGAS de 10 000 à 20 000 habitants

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de modifier les emplois suivants :

- Directeur(trice) des Solidarités & de l'Attention à Tous, à temps complet – Catégorie A – Filière sociale/ **administrative**
- D'Agent de restauration et d'entretien en **Responsable de satellite de restauration**,
- Directrice de l'Organisation Territoriale et du Management en **Directeur(trice) Général(e) de l'Organisation Territoriale**
- Directrice de la Communication, Animation de la Ville en **Directeur(trice) des Directions de la Culture, Communication et Evènementiel**
- Directeur(trice) adjoint(e) à la Direction de la Communication, de l'Animation de la Ville et Jumelages et Responsable du Département Communication en **Directeur(trice) de la communication et de l'évènementiel**
- Responsable Département Administration générale en **Directeur(trice) de l'administration générale**
- Responsable service Ressources Humaines en **Directeur(trice) Adjoint(e) des ressources humaines**
- Responsable du département Sports, Loisirs et Vie Associative en **Directeur(trice) des sports et de la vie associative**
- Directeur(trice) de la Maison de la Challe, du Centre Social et Responsable de la MIEM en **Directeur(trice) du lien social**
- Coordinateur(trice) petite enfance Responsable du département en **Directeur(trice) de la petite enfance**

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de créer les emplois suivants :

- 1 DGA vie sociale, éducative et sportive
- 1 DGA – DRH, Affaires générales et juridiques
- 1 Responsable service à la population
- 1 Directeur (trice) de l'éducation

CONSIDERANT que pour la bonne organisation des services et pour être en conformité avec la réglementation, il convient de supprimer les emplois suivants :

- 1 Directeur(trice) de l'éducation et de la culture
- 1 Directeur(trice) adjoint(e) de l'éducation et responsable du département scolaire
- 1 Directeur(trice) des affaires générales, juridiques, du département service à la population et des ressources humaines
- 1 Directeur(trice) des solidarités et de l'attention à tous
- 1 Agent d'accueil

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs et des emplois,

VU l'avis du Comité technique,

VU l'avis du Bureau municipal,

VU l'avis de la Commission Affaires générales, personnel communal, actions sociales et santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

4. Management des directeurs et responsables de la Culture de la Communication et Événementiel

Définir les missions, les objectifs prioritaires et les résultats attendus
Animer des réunions de directions
Piloter le travail transversal
Communiquer et valoriser les orientations stratégiques auprès des Directeurs
Veiller à la réactivité et la qualité des services rendus

5. Pilotage des budgets des Directions

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Attachés Territoriaux

E/ Le poste de Directeur(trice) adjoint(e) à la Direction de la Communication, de l'Animation de la Ville et Jumelages et Responsable du Département Communication est modifié comme suit :

Directeur(trice) de la communication et de l'évènementiel, à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Conception et mise en œuvre de la stratégie de communication externe et interne

Définir les messages en fonction des supports de communication et des publics,
Mettre en place des plans de communication cohérents, en lien avec les Directions porteuses de projets,
Identifier les tendances d'évolution et les expériences innovantes en matière de communication.

2. Organisation et diffusion des informations relatives aux politiques publiques

Concevoir la ligne éditoriale des publications et supports (print, web, presse...),
Rédactrice en chef des supports de communication et secrétaire de rédaction du magazine municipal
Valoriser et coordonner les informations relatives à la vie de la collectivité, afin de les diffuser en interne et en externe sur différents supports
Gérer les relations presses et protocolaires

3. Conception et organisation d'évènements

Planifier les étapes et les ressources d'un projet ou d'une opération et superviser les conditions de leur mise en œuvre,
Réalisation des déroulés,
Superviser la mise en place des moyens matériels,
Evaluation de l'impact des événements.

4. Encadrement des collaborateurs

Définir un projet de service partagé (organisation, missions ressources)
Définir les missions, les objectifs prioritaires et les résultats attendus
Animer le dialogue et la concertation au sein de la Direction et animer les réunions de service
Concevoir des outils de planification et coordonner les méthodes de travail Communiquer et valoriser en interne les missions et les projets d'un service

5. Gestion budgétaire de la Direction

Planifier les besoins budgétaires et préparer les arbitrages budgétaires
Contrôler la gestion et les dépenses
Suivre l'exécution budgétaire et rectifier les écarts entre le prévisionnel et le réalisé
Participer aux procédures d'achat public et suivre l'exécution des marchés

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Attachés territoriaux.

F/ Le poste de **Responsable Département Administration générale** est modifié comme suit :

Directeur(trice) de l'administration générale à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Organisation et planification des objectifs opérationnels du département Administration Générale, encadrement des agents ; répartition des tâches, gestion des congés, organisation du suivi des décisions, préparation des instances (bureaux municipaux, conseil municipaux)

2. Gérer et suivre les demandes d'autorisations administratives, des contrats et des conventions

3. **Gestion des contrats d'assurances et des sinistres.**

Enregistrement, transmission et suivi des déclarations de sinistres auprès des services et des sociétés d'assurance

4. **Coordination et organisation des missions du service Archives dans le respect de la réglementation en vigueur.**

Encadrer l'agent en charge des missions d'archivage.

Veiller à accompagner les services pour la préparation de la procédure d'archivage

Concevoir, mettre en œuvre et veiller au respect des procédures et actions d'archivage

Gestion des espaces de stockage (taux d'occupation, conditions de conservation) avec l'agent en charge de l'archivage.

5. **Veiller au respect du règlement général pour la protection des données en partenariat avec le délégué par la protection des données (mission mutualisée).**

Conseiller les responsables de traitements de données

Informar, sensibiliser et diffuser une culture interne de protection de données

Assurer la relation avec notre délégué pour la protection des données

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des attachés territoriaux.

G/ Le poste de **Responsable service Ressources Humaines** est modifié comme suit :

Directeur(trice) adjoint(e) des ressources humaines à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Encadrer les agents de la Direction

2. Assurer la mise en œuvre des règles de gestion administrative du personnel

3. Piloter les emplois, les effectifs et les compétences

4. Supervision des actions de prévention

5. Participer à l'élaboration et au suivi du budget RH

6. Conduite du dialogue social

7. Accompagner les services en matière de gestion RH partagée

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Rédacteurs territoriaux et des attachés territoriaux.

H/ Le poste de **Responsable du département Sports, Loisirs et Vie Associative** est modifié comme suit :

Directeur(trice) des sports et de la vie associative à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Encadrement du Département Sports, Loisirs et Vie Associative

2. Coordination et conduite des projets sportifs

3. Programmation et gestion des équipements sportifs

4. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Conseillers des APS

I/ Le poste de Directeur(trice) de la Maison de la Challe, du Centre Social et Responsable de la MIEM est modifié comme suit :

Directeur(trice) du lien social à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Coordination de la direction Lien Social
2. Élaboration et mise en œuvre du projet social de la Maison de la Challe, du pilotage à l'évaluation
3. Pilotage de la MIEM
4. Gestion et animation des équipes
5. Gestions des équipements Maison de la Challe et MIEM

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Attachés territoriaux.

J/ Le poste de Coordinateur (trice) petite enfance Responsable du département est modifié comme suit :

Directeur(trice) de la petite enfance à compter du 1^{er} décembre 2022, à temps complet afin d'effectuer les missions suivantes :

1. Coordination de la Direction de la Petite Enfance
2. Mise en adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles
3. Animation opérationnelle des partenariats

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des puéricultrices territoriales

DECIDE de créer les emplois suivant au 15 octobre 2022 :

A/ 1 DGA Vie sociale, éducative et sportive à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Définition et Pilotage des orientations stratégiques

Analyser les évolutions de l'environnement (politique, socio-économique ...) des secteurs
A partir de la demande et des projets politiques, établir des scénarios sur les différentes stratégies possibles

Définir les modalités de mise en œuvre des orientations politiques et des projets
Piloter le travail des Directions

2. Conseil aux élus

Etablir des argumentaires stratégiques sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de la demande politique
Conseiller les élus et les alerter sur les risques particuliers liés à la mise en œuvre de la demande politique

3. Evaluation des effets d'une politique publique

Comparer les effets et les impacts d'une politique publique au regard des objectifs définis en amont
Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'élaboration des futures stratégies

4. Management des directeurs des secteurs éducatif, social et sportif

Définir les missions, les objectifs prioritaires et les résultats attendus
Animer des réunions de directions
Piloter le travail transversal
Communiquer et valoriser les orientations stratégiques auprès des Directeurs
Veiller à la réactivité et la qualité des services rendus

5. Pilotage des budgets des Directions

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des DGAS de 10 000 à 20 000 habitants

B/ 1 DGA – DRH, Affaires générales et juridiques, à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Définition et Pilotage des orientations stratégiques

Analyser les évolutions de l'environnement (politique, socio-économique ...) des secteurs
A partir de la demande et des projets politiques, établir des scénarios sur les différentes stratégies possibles
Définir les modalités de mise en œuvre des orientations politiques et des projets
Piloter le travail des Directions

2. Conseil aux élus

Etablir des argumentaires stratégiques sur les conditions et les modalités de mise en œuvre de la demande politique
Conseiller les élus et les alerter sur les risques particuliers liés à la mise en œuvre de la demande politique

3. Evaluation des effets de la politique publique au sein de ses Directions

Comparer les effets et les impacts d'une politique publique au regard des objectifs définis en amont
Exploiter les résultats de l'évaluation dans l'élaboration des futures stratégies

4. Management des directeurs et responsables des Ressources Humaines, affaires Générales et service à la population

Définir les missions, les objectifs prioritaires et les résultats attendus
Animer des réunions de directions
Piloter le travail transversal
Communiquer et valoriser les orientations stratégiques auprès des Directeurs
Veiller à la réactivité et la qualité des services rendus

5. Pilotage des budgets des Directions

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des DGAS de 10 000 à 20 000 habitants

C/ 1 Responsable service à la population, à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière de services à la population.
2. Accueillir, orienter et renseigner le public conformément à la charte d'accueil
3. Instruire, constituer et délivrer les actes d'état civil
4. Assurer la tenue administrative des registres d'état civil
5. Autres missions nécessaires à la réalisation du service public

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux et des Rédacteurs territoriaux

D/ 1 Directeur(trice) de l'éducation, à temps complet, afin d'exercer les missions suivantes :

1. Pilotage du Département Scolaire en collaboration avec la Directrice générale adjointe de la vie sociale, éducative et sportive
2. Supervision du département Enfance en lien avec le coordinateur du secteur
3. Encadrement des équipes scolaires, enfance et régie
4. Pilotage des actions événementielles
5. Pilotage et gestion des actions de la Caisse des Ecoles

La rémunération sera calculée en référence aux grilles indiciaires des cadres d'emplois des animateurs territoriaux, des rédacteurs territoriaux et des attachés territoriaux

DECIDE de supprimer les emplois suivants au 1^{er} décembre 2022 :

- 1 Directeur(trice) de l'éducation et de la culture, à temps complet – Catégorie A – Filière administrative
- 1 Directeur(trice) adjoint(e) de l'éducation et responsable du département scolaire, à temps complet – Catégorie B et A – Filière Culturelle/ Administrative
- 1 Directeur(trice) des affaires générales, juridiques, du département service à la population et des ressources humaines, à temps complet – Catégorie A – Filière administrative
- 1 Directeur(trice) des solidarités et de l'attention à tous, à temps complet – Catégorie A – Filière sociale/ administrative
- 1 Agent d'accueil, à temps complet – Catégorie C – Filière administrative/technique/culturelle

DECIDE de pouvoir recourir temporairement à un contractuel en cas de recherche infructueuse de fonctionnaire.

DIT que les dépenses sont et seront prévues au budget de chaque exercice.

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise
Vice-Président de la Communauté
d'Agglomération de Cergy-Pontoise
Conseiller régional d'Ile-de-France